



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N° 15-10

**Objet :
Travaux de renouvellement du
réseau d'assainissement et d'une
conduite d'eau potable**

rue Louis Blériot à Roanne

Attribution

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
21 janvier 2015 ;**

Vu le rapport suivant :

Une consultation a été lancée pour la passation du marché de travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et d'une conduite d'eau potable rue Louis Blériot à Roanne. Une publicité a été mise en ligne le 16/03/2015 sur le site du BOAMP sous la référence 2015_076 DIFF.

A la date de remise des plis, le 8/04/2015, sept plis avaient été reçus pour les candidats suivants :

- SMTP ;
- CHAVANY TRAVAUX ;
- CHOLTON,
- LMTP ;
- POTAIN TP ;
- SADE ;
- T. P.C.F Etablissement Colas.

La commission d'examen des marchés du 13/04/2015 a émis un avis favorable à l'admission de toutes les candidatures.

La commission d'examen des marchés du 27/04/2015 a proposé de retenir l'offre de la société SADE pour un montant estimatif de 72 363,00 € HT.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

- 1°) d'admettre toutes les candidatures;
- 2°) d'attribuer le marché de travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et d'une conduite d'eau potable rue Louis Blériot à Roanne à la société SADE pour un montant estimatif de 72 363,00 € HT ;
- 3°) de signer le marché correspondant ;
- 4°) de dire que les dépenses seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au(x) budget(s) concerné(s).

Roanne, le 30 AVR. 2015

Le Président,

Daniel FRECHET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20150430-DC15-10-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2015